

MAIRIE D'AMIENS
Madame Margaux LIMON
Place de l'hôtel de Ville
80021 AMIENS
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IC-061088-01

Version du : 19/05/2025

Page 1/4

Dossier N° : 25I023547

Date de réception : 30/04/2025

Référence bon de commande : 2180001980008/400/501662

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de surface	P01	(103) (voir note ci-dessous) (179) (voir note ci-dessous) (2241) (voir note ci-dessous) (2243) (voir note ci-dessous) Reçu congelé (date de congélation : 30/04/2025). Une annexe comprenant 2 pages ainsi qu'un récapitulatif statistique (le cas échéant) sont disponibles en pièce jointe portant ainsi à votre connaissance l'ensemble des données brutes qui ont conduit au résultat analytique.

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(179) AOX : échantillons congelés.

(2241) DAPHNIES : échantillons congelés

(2243) DBO réalisée avec l'incubation alternative DBO2+5 (Annexe A Norme NF EN ISO 5815-1)

N° ech **25I023547-001** | Votre réf. (1) P01

Température de l'air de l'enceinte	5°C	Localisation du prélèvement	P01
Préleveur	Lebout Théo	Code point de prélèvement	IC0002014314
Date de prélèvement	30/04/2025 12:51	Nom point de prélèvement	ESU P01 X647700/Y6978092
Date de réception	30/04/2025 17:15	Commune	AMIENS
Début d'analyse	30/04/2025 18:46		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXPL0 : Prélèvement d'eau superficielle de lacs Prestation réalisée par nos soins		
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-523-1 février 2008		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité
IX190 : Test Daphnies 24 heures Analyse soustraite à EUROFINS ECOTOXICOLOGIE FRANCE COFRAC ESSAIS 1-5375		
Technique [Essais de toxicité aigue] - NF EN ISO 6341+Arrêté du 20 mars 2015-Redevances		
Inhibition mobilité Daphnia magna 24h (%)	*	aucune immobilisation % (CE 50)
Inhibition mobilité Daphnia magna après 24 heures	*	<1.1 Equitox/m³

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC0U7 : Oxygène dissous Prestation réalisée par nos soins	10.82	mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5814		
IC2TV : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins	4.9	mg/l
Calcul - Calcul		
IC3VX : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	8 mg O2/l
Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705		
IC4L0 : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	2.3 mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5815-1		
IC0TB : Carbone Organique Dissous (COD) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	1.4 mg C/l
Technique [Filtration - Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484		
IC22W : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	1.02 mg N/l
Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663		
IC2TT : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	<0.05 mg P/l
Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne		
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202		
Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
pH à T°C	*	8.1 Unités pH
Température		21.7 °C
IJ002 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	13 mg/l
Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872		
ANIONS		
ICDSW : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	0.026 mg N/l
Calcul - Calcul		
ICSL8 : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	3.9 mg N/l
Calcul - Calcul		

N° ech **25I023547-001** | Votre réf. (1) P01

ANIONS

	Résultat	Unité
IC4YI : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	0.08 mg NO2/l
IC4YJ : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	17.1 mg NO3/l

CATIONS

	Résultat	Unité
IC99I : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	<0.05 mg NH4/l

PARAMETRES INDESIRABLES

	Résultat	Unité
LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Calcul - Méthode interne		
C10 - C12 inclus	<0.004	mg/l
> C12 - C16 inclus	<0.004	mg/l
> C16 - C20 inclus	<0.004	mg/l
> C20 - C24 inclus	<0.004	mg/l
> C24 - C28 inclus	<0.004	mg/l
> C28 - C32 inclus	<0.004	mg/l
> C32 - C36 inclus	<0.004	mg/l
> C36 - C40 inclus	<0.004	mg/l
TVA46 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX) Analyse soustraite à Eurofins LCDI COFRAC ESSAIS 1-0965 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - NF EN ISO 9562 (H 14): 2005-02	*	13 µg/l
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	*	<25 µg/l
LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2		
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	<0.008	mg/l
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.03 mg/l



Philippe Lacoste
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

MAIRIE D'AMIENS
Madame Margaux LIMON
Place de l'hôtel de Ville
80021 AMIENS
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IC-061089-01

Version du : 19/05/2025

Page 1/4

Dossier N° : 25I023547

Date de réception : 30/04/2025

Référence bon de commande : 2180001980008/400/501662

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de surface	P02	(103) (voir note ci-dessous) (179) (voir note ci-dessous) (2241) (voir note ci-dessous) (2243) (voir note ci-dessous) Reçu congelé (date de congélation : 30/04/2025). Une annexe comprenant 2 pages ainsi qu'un récapitulatif statistique (le cas échéant) sont disponibles en pièce jointe portant ainsi à votre connaissance l'ensemble des données brutes qui ont conduit au résultat analytique.

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(179) AOX : échantillons congelés.

(2241) DAPHNIES : échantillons congelés

(2243) DBO réalisée avec l'incubation alternative DBO2+5 (Annexe A Norme NF EN ISO 5815-1)

N° ech **25I023547-002** | Votre réf. (1) P02

Température de l'air de l'enceinte	5°C	Localisation du prélèvement	P02
Préleveur	Lebout Théo	Code point de prélèvement	IC0002014315
Date de prélèvement	30/04/2025 12:53	Nom point de prélèvement	ESU P02 X647899/Y6978100
Date de réception	30/04/2025 17:15	Commune	AMIENS
Début d'analyse	30/04/2025 18:46		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXPL0 : Prélèvement d'eau superficielle de lacs Prestation réalisée par nos soins Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-523-1 février 2008		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité
IX190 : Test Daphnies 24 heures Analyse soustraite à EUROFINS ECOTOXICOLOGIE FRANCE COFRAC ESSAIS 1-5375 Technique [Essais de toxicité aigue] - NF EN ISO 6341+Arrêté du 20 mars 2015-Redevances		
Inhibition mobilité Daphnia magna 24h (%)	*	aucune immobilisation % (CE 50)
Inhibition mobilité Daphnia magna après 24 heures	*	<1.1 Equitox/m³

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC0U7 : Oxygène dissous Prestation réalisée par nos soins Electrochimie - NF EN ISO 5814	9.80	mg O2/l
IC2TV : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins Calcul - Calcul	5.7	mg/l
IC3VX : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	*	9 mg O2/l
IC4L0 : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	*	1.8 mg O2/l
IC0TB : Carbone Organique Dissous (COD) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Technique [Filtration - Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484	*	1.4 mg C/l
IC22W : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663	*	1.00 mg N/l
IC2TT : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne	*	<0.05 mg P/l
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
pH à T°C	*	8.0 Unités pH
Température		21.7 °C
IJ002 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872	*	12 mg/l
ANIONS		
ICDSW : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Calcul - Calcul	*	0.038 mg N/l
ICSL8 : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Calcul - Calcul	*	4.6 mg N/l

N° ech **25I023547-002** | Votre réf. (1) P02

ANIONS

		Résultat	Unité
IC4YI : Nitrites	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 * Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	0.13	mg NO2/l
IC4YJ : Nitrates	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 * Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	20.6	mg NO3/l

CATIONS

		Résultat	Unité
IC99I : Ammonium	Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 * Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	0.12	mg NH4/l

PARAMETRES INDESIRABLES

		Résultat	Unité
LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l)	Analyse soustraîtée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Calcul - Méthode interne		
C10 - C12 inclus		<0.004	mg/l
> C12 - C16 inclus		<0.004	mg/l
> C16 - C20 inclus		<0.004	mg/l
> C20 - C24 inclus		<0.004	mg/l
> C24 - C28 inclus		<0.004	mg/l
> C28 - C32 inclus		<0.004	mg/l
> C32 - C36 inclus		<0.004	mg/l
> C36 - C40 inclus		<0.004	mg/l
TVA46 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Analyse soustraîtée à Eurofins LCDI COFRAC ESSAIS 1-0965 * Coulométrie [Adsorption, Combustion] - NF EN ISO 9562 (H 14): 2005-02	<10	µg/l
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9)	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 * HS - GC/FID - NF T 90-124	<25	µg/l
LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches	Analyse soustraîtée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2		
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)		<0.008	mg/l
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)		<0.008	mg/l
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)		<0.008	mg/l
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)		<0.008	mg/l
Indice Hydrocarbures (C10-C40)		<0.03	mg/l



Philippe Lacoste
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

MAIRIE D'AMIENS
Madame Margaux LIMON
Place de l'hôtel de Ville
80021 AMIENS
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IC-061090-01

Version du : 19/05/2025

Page 1/4

Dossier N° : 25I023547

Date de réception : 30/04/2025

Référence bon de commande : 2180001980008/400/501662

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
003	Eau de surface	P04	(103) (voir note ci-dessous) (179) (voir note ci-dessous) (2241) (voir note ci-dessous) (2243) (voir note ci-dessous) Reçu congelé (date de congélation : 30/04/2025). Une annexe comprenant 2 pages ainsi qu'un récapitulatif statistique (le cas échéant) sont disponibles en pièce jointe portant ainsi à votre connaissance l'ensemble des données brutes qui ont conduit au résultat analytique.

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(179) AOX : échantillons congelés.

(2241) DAPHNIES : échantillons congelés

(2243) DBO réalisée avec l'incubation alternative DBO2+5 (Annexe A Norme NF EN ISO 5815-1)

N° ech **25I023547-003** | Votre réf. (1) P04

Température de l'air de l'enceinte	5°C	Localisation du prélèvement	P04
Préleveur	Lebout Théo	Code point de prélèvement	IC0002014317
Date de prélèvement	30/04/2025 11:47	Nom point de prélèvement	ESU P04 X648260/ Y6978049
Date de réception	30/04/2025 17:15	Commune	AMIENS
Début d'analyse	30/04/2025 18:42		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXPL0 : Prélèvement d'eau superficielle de lacs Prestation réalisée par nos soins		
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-523-1 février 2008		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité
IX190 : Test Daphnies 24 heures Analyse soustraite à EUROFINS ECOTOXICOLOGIE FRANCE COFRAC ESSAIS 1-5375		
Technique [Essais de toxicité aigue] - NF EN ISO 6341+Arrêté du 20 mars 2015-Redevances		
Inhibition mobilité Daphnia magna 24h (%)	*	aucune immobilisation % (CE 50)
Inhibition mobilité Daphnia magna après 24 heures	*	<1.1 Equitox/m³

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC0U7 : Oxygène dissous Prestation réalisée par nos soins	10.58	mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5814		
IC2TV : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins	5.2	mg/l
Calcul - Calcul		
IC3VX : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	7 mg O2/l
Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705		
IC4L0 : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	1.8 mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5815-1		
IC0TB : Carbone Organique Dissous (COD) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	1.5 mg C/l
Technique [Filtration - Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484		
IC22W : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	0.76 mg N/l
Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663		
IC2TT : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	<0.05 mg P/l
Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne		
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202		
Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
pH à T°C	*	8.1 Unités pH
Température		21.9 °C
IJ002 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	4 mg/l
Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872		
ANIONS		
ICDSW : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	0.036 mg N/l
Calcul - Calcul		
ICSL8 : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	4.4 mg N/l
Calcul - Calcul		

N° ech **25I023547-003** | Votre réf. (1) P04

ANIONS

	Résultat	Unité
IC4YI : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	0.12 mg NO2/l
IC4YJ : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	19.4 mg NO3/l

CATIONS

	Résultat	Unité
IC99I : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	0.11 mg NH4/l

PARAMETRES INDESIRABLES

	Résultat	Unité
LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Calcul - Méthode interne		
C10 - C12 inclus	<0.004	mg/l
> C12 - C16 inclus	<0.004	mg/l
> C16 - C20 inclus	<0.004	mg/l
> C20 - C24 inclus	<0.004	mg/l
> C24 - C28 inclus	<0.004	mg/l
> C28 - C32 inclus	<0.004	mg/l
> C32 - C36 inclus	<0.004	mg/l
> C36 - C40 inclus	<0.004	mg/l
TVA46 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX) Analyse soustraite à Eurofins LCDI COFRAC ESSAIS 1-0965 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - NF EN ISO 9562 (H 14): 2005-02	*	<10 µg/l
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	*	<25 µg/l
LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2		
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	<0.008	mg/l
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.03 mg/l



Philippe Lacoste
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

MAIRIE D'AMIENS
Madame Margaux LIMON
Place de l'hôtel de Ville
80021 AMIENS
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IC-061091-01

Version du : 19/05/2025

Page 1/4

Dossier N° : 25I023547

Date de réception : 30/04/2025

Référence bon de commande : 2180001980008/400/501662

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
004	Eau de surface	P3	(103) (voir note ci-dessous) (179) (voir note ci-dessous) (2241) (voir note ci-dessous) (2243) (voir note ci-dessous) Reçu congelé (date de congélation : 30/04/2025). Une annexe comprenant 2 pages ainsi qu'un récapitulatif statistique (le cas échéant) sont disponibles en pièce jointe portant ainsi à votre connaissance l'ensemble des données brutes qui ont conduit au résultat analytique.

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(179) AOX : échantillons congelés.

(2241) DAPHNIES : échantillons congelés

(2243) DBO réalisée avec l'incubation alternative DBO2+5 (Annexe A Norme NF EN ISO 5815-1)

N° ech **25I023547-004** | Votre réf. (1) P3

Température de l'air de l'enceinte	5°C	Localisation du prélèvement	P3
Préleveur	Lebout Théo	Code point de prélèvement	IC0002014316
Date de prélèvement	30/04/2025 11:52	Nom point de prélèvement	ESU P03 X648084/ Y6978072
Date de réception	30/04/2025 17:15	Commune	AMIENS
Début d'analyse	30/04/2025 18:43		

PRELEVEMENT

	Résultat	Unité
IXPLO : Prélèvement d'eau superficielle de lacs Prestation réalisée par nos soins		
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-523-1 février 2008		

MICROBIOLOGIE

	Résultat	Unité
IX190 : Test Daphnies 24 heures Analyse soustraite à EUROFINS ECOTOXICOLOGIE FRANCE COFRAC ESSAIS 1-5375		
Technique [Essais de toxicité aigue] - NF EN ISO 6341+Arrêté du 20 mars 2015-Redevances		
Inhibition mobilité Daphnia magna 24h (%)	*	aucune immobilisation % (CE 50)
Inhibition mobilité Daphnia magna après 24 heures	*	<1.1 Equitox/m³

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité
IC0U7 : Oxygène dissous Prestation réalisée par nos soins	10.53	mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5814		
IC2TV : Azote global (NO2+NO3+NTK) Prestation réalisée par nos soins	5.5	mg/l
Calcul - Calcul		
IC3VX : Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	8 mg O2/l
Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705		
IC4L0 : Demande biochimique en oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	1.9 mg O2/l
Electrochimie - NF EN ISO 5815-1		
IC0TB : Carbone Organique Dissous (COD) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	1.6 mg C/l
Technique [Filtration - Oxydation Chimique / IR] - NF EN 1484		
IC22W : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	0.98 mg N/l
Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663		
IC2TT : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	<0.05 mg P/l
Spectrophotométrie (UV/VIS) - Méthode interne		
IJ001 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202		
Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
pH à T°C	*	8.0 Unités pH
Température		21.7 °C
IJ002 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	9 mg/l
Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU / 47] - NF EN 872		
ANIONS		
ICDSW : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	0.036 mg N/l
Calcul - Calcul		
ICSL8 : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202	*	4.5 mg N/l
Calcul - Calcul		

N° ech **25I023547-004** | Votre réf. (1) P3

ANIONS

	Résultat	Unité
IC4YI : Nitrites Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	0.12 mg NO2/l
IC4YJ : Nitrates Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	19.9 mg NO3/l

CATIONS

	Résultat	Unité
IC99I : Ammonium Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2202 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF EN ISO 15923-1	*	0.13 mg NH4/l

PARAMETRES INDESIRABLES

	Résultat	Unité
LS4L8 : Découpage 8 tranches HCT-CPG nC10 à nC40 (mg/l) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Calcul - Méthode interne		
C10 - C12 inclus	<0.004	mg/l
> C12 - C16 inclus	<0.004	mg/l
> C16 - C20 inclus	<0.004	mg/l
> C20 - C24 inclus	<0.004	mg/l
> C24 - C28 inclus	<0.004	mg/l
> C28 - C32 inclus	<0.004	mg/l
> C32 - C36 inclus	<0.004	mg/l
> C36 - C40 inclus	<0.004	mg/l
TVA46 : Organo Halogénés Adsorbables (AOX) Analyse soustraite à Eurofins LCDI COFRAC ESSAIS 1-0965 Coulométrie [Adsorption, Combustion] - NF EN ISO 9562 (H 14): 2005-02	*	<10 µg/l
IXN1D : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 HS - GC/FID - NF T 90-124	*	<25 µg/l
LS308 : Indice hydrocarbures (C10-C40) – 4 tranches Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2		
HCT (>nC16 - nC22) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (>nC22 - nC30) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (>nC30 - nC40) (Calcul)	<0.008	mg/l
HCT (nC10 - nC16) (Calcul)	<0.008	mg/l
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.03 mg/l



Philippe Lacoste
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu dans le cas où le laboratoire n'assure pas l'échantillonnage. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 26/06/2023 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.